

## COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Février 2023

**N°2023/02/07/06 - Objet : Aménagement stationnement avenue de la gare : adoption coût prévisionnel de l'opération et demande de subvention au conseil départemental au titre de l'aide aux travaux de proximité.**

Le sept février deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le trois février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Christine GARCIN-GOURILLON, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, LAFFITTE Patrick, Mathieu BONARD Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET, Sébastien THOMAS, Murielle GARZINO, FABRE Thierry, Lucie BABIN, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET et CHAIX Alain

**Pouvoirs** : GERMAIN Emilie a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ,

**Absents excusés** : Fanny ARSAC

**Secrétaire de séance** : Bernadette SAMUEL

**Rapporteur** : Monsieur Patrick LAFFITTE

Monsieur le Rapporteur rappelle à l'assemblée l'aménagement d'une petite zone de stationnement en bordure de la rue de la Gare entre la future maison régionale de santé pluridisciplinaire et la salle Favier. Il précise que cette zone aura vocation à desservir en stationnement les services publics à proximité. Monsieur le rapporteur précise que la zone sera revêtue en pavé drainant et sera végétalisée afin de maintenir une bonne perméabilisation des sols. Il précise enfin que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 82 295€HT et qu'il convient de solliciter ce jour une subvention auprès du conseil départemental à hauteur de 70% au titre de l'aide aux travaux de proximité

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur Alexandre WAJS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**ADOpte** le coût prévisionnel du projet s'élevant à 82 295€ HT

**ADOpte** le plan de financement prévisionnel ci-après :

-coût prévisionnel du projet : 82 295€ HT

-subvention CD 13 aide aux travaux de proximité : 57 606,50€

-autofinancement commune : 24 688,50€ + TVA

**SOLLICITE** du conseil départemental l'octroi de la subvention correspondante

**DONNE** au Maire tous pouvoirs pour exécuter la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 09 février 2023

Secrétaire de séance,  
**Bernadette SAMUEL**



Le Maire,

**Jean-Christophe CARRÉ**

Publication sur le site de la mairie le : 09 février 2023